



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics au premier semestre 2024

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au premier semestre de l'année 2024. Elle s'articule autour de quatre (4) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

A fin juin 2024, 1 829 marchés ont été approuvés contre 2 074 à la même période en 2023, soit une baisse de 11,8%. Le montant des marchés approuvés à fin juin 2024, s'élève à 730,3 milliards de FCFA contre 515,7 milliards de FCFA à fin juin 2023, soit une hausse de 41,6%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 70,6% du montant des marchés approuvés à fin juin 2024, contre 66,7% à fin juin 2023, soit une hausse de 3,9 points.

Les procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), quant à elles, représentent 28,4% du montant des marchés approuvés à fin juin 2024, contre 31,4% à fin juin 2023, soit une baisse de 3,0 points. En ce qui concerne spécifiquement les marchés de gré à gré, ils représentent 9,3% du montant des marchés approuvés à fin juin 2024 contre 15,3% à fin juin 2023, soit une baisse de 6,0 points.

La part en valeur des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 61,7% à fin juin 2023 à 28,7% à fin juin 2024, soit une baisse de 33,0 points. Cette baisse s'explique par l'approbation de marchés de montants élevés dont les titulaires sont des grandes entreprises. Ces marchés concernent essentiellement de grands projets d'infrastructures (routes et énergie). Toutefois, en nombre, 71,1% des marchés ont été attribués à des PME à fin juin 2024 contre 65,5% à la même période de 2023.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés est passé de 97,1 jours à fin juin 2023 à 99,1 jours à fin juin 2024, soit une hausse de 2,0 jours.

De façon spécifique, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de traitement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) qui est passé de 11,4 jours à fin juin 2023 à 5,5 jours à fin juin 2024, soit une baisse de 5,9 jours ;
- le délai de traitement des demandes d'Avis de Non Objection (ANO) est passé de 8,1 jours à fin juin 2023 à 5,4 jours à fin juin 2024, soit une baisse de 2,7 jours ;
- le délai de signature de l'attributaire du marché est passé de 8,1 jours à fin juin 2023 à 8,0 jours à fin juin 2024.

Quelques évolutions moins favorables ont été relevées. Elles concernent notamment le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres qui est passé de 11,0 jours à 11,4 jours, le délai de demande d'avis de non objection qui est passé de 4,6 jours à 8,0 jours, le délai de signature de l'autorité contractante et numérotation qui est passé

de 7,5 jours à 11,0 jours et le délai d'approbation qui est passé de 11,0 jours à 14,1 jours. La hausse de ces délais est due à la maîtrise partielle de l'applicatif de gestion des opérations de marchés publics (SIGOMAP) par les acteurs, compte tenu de sa mise en service seulement au cours de cette gestion. Des actions de formations sont menées en vue de permettre sa prise en main complète par les acteurs.

3. Concentration des marchés publics

Le degré de concentration des marchés publics est calculé suivant l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise).

Cet indice se situe à 0,006 à fin juin 2024, en baisse par rapport à celui de juin 2023 qui était à 0,007. Cette baisse témoigne d'une faible concentration des marchés publics autour d'une entreprise en Côte d'Ivoire.

4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

L'utilisation de l'applicatif dématérialisé, Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP), est généralisée à l'ensemble des acteurs de l'administration des marchés publics depuis cette gestion 2024. Cette généralisation s'est accompagnée déjà par la formation de 1 197 acteurs tant en administration centrale qu'en région, et la poursuite de l'optimisation de l'applicatif à travers l'amélioration des modules existants et le développement de fonctionnalités complémentaires.

Telle est l'économie de la présente Communication soumise à l'approbation du Conseil.

**Le Ministre des Finances
et du Budget**



Adama Coulibaly
Adama COULIBALY

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin juin 2022, 2023 et 2024

MODE	juin -22				juin -23				juin -24			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	1 370	78,7	384 153 337 696	97,6	1 663	80,2	505 827 412 128	98,1	1588	86,8	723 213 808 360	99,0
Appel d'offres ouvert	512	29,4	168 119 514 184	42,7	685	33,0	184 184 423 762	35,7	552	30,2	386 929 627 247	53,0
Appel d'offres restreint	214	12,3	116 398 334 827	29,6	331	16,0	159 875 621 037	31,0	243	13,3	128 486 393 641	17,6
Sous total procédures concurrentielles	726	41,7	284 517 849 011	72,3	1 016	49,0	344 060 044 799	66,7	795	43,5	515 416 020 888	70,6
Marchés de Gré à gré	54	3,1	33 058 297 152	8,4	102	4,9	79 044 289 164	15,3	90	4,9	68 200 428 527	9,3
Avenants	96	5,5	7 437 592 778	1,9	96	4,6	22 506 547 263	4,4	187	10,2	48 617 365 994	6,6
Conventions	128	7,4	25 208 920 273	6,4	91	4,4	15 087 260 378	2,9	66	3,6	40 653 572 196	5,6
Lettres de commande valant marchés	366	21,0	33 930 678 482	8,6	358	17,3	45 129 270 524	8,8	450	24,6	50 326 420 755	6,9
Sous total procédures non concurrentielles	644	37,0	99 635 488 685	25,3	647	31,2	161 767 367 329	31,4	793	43,3	207 797 787 472	28,4
PROCEDURES SIMPLIFIEES	369	21,3	9 300 623 893	2,4	411	19,8	9 912 326 318	1,9	241	13,2	7 131 995 471	1,0
Procédures simplifiées à compétition limitée	227	13,1	5 061 679 186	1,3	249	12,0	4 990 893 524	1,0	130	7,1	3 580 708 655	0,5
Procédures simplifiées à compétition ouverte	142	8,2	4 238 944 707	1,1	162	7,8	4 921 432 794	0,9	111	6,1	3 551 286 816	0,5
TOTAL	1 739	100	393 453 961 589	100	2 074	100	515 739 738 446	100	1 829	100	730 345 803 831	100

Source : DGMP

Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprises à fin juin 2023 et 2024

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin juin 2023						Fin juin 2024					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	638	69,7	1358	65,5	318 389 500 710	61,7	644	78,1	1 301	71,1	209 593 873 061	28,7
Autres entreprises	277	30,3	716	34,5	197 350 237 736	38,3	181	21,9	528	28,9	520 751 930 770	71,3
TOTAL	915	100	2074	100	515 739 738 446	100	825	100	1 829	100	730 345 803 831	100

Source : DGMP

Tableau 3: Délais de passation des marchés publics à fin juin 2024

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais de référence (en jours)	Délais moyens (en jours)	
			2023	2024
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	11	11,4	5,5
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	30	22,4	22,7
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	8	11,0	11,4
Demande d'avis de non objection	3	3	4,6	8,0
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	10	5	8,1	5,4
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3	3,0	3,0
Publication des résultats et délais de recours	7	10	7,0	7,0
Signature de l'attributaire du marché	3	3	8,1	8,0
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	5	7,5	11
Approbation du marché	24	7	11,0	14,1
Notification de l'approbation du marché	3	3	3,0	3,0
Délai global moyen de passation de marchés	114	88	97,1	99,1

Source : DGMP